

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Crabtree tenue le lundi 3 juin 2024 à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Véronique Payette
Isabel Desrochers
Pascale Dupaul
Sylvie Frigon

Sont absents :
Étienne Dupuis
Claude Laporte

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et greffier de la Ville de Crabtree.

2024-0306-159

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2024-0306-160

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2024.

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2024 soient adoptés.

ADOPTÉ

2024-0306-161

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes :

Lot 1	13 894,39 \$	30 mai 2024
Lot 2	106 502,33 \$	30 mai 2024
Lot 2.1	616,91 \$	30 mai 2024

Pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que, les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois :

Lot 3	43 601,19 \$	30 mai 2024
Lot 4	405 807,80 \$	30 mai 2024

Soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2024-0306-162

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 mai 2024.

ADOPTÉ

2024-0306-163

PÉRIODE DE QUESTIONS VERBALES ET ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président d'assemblée permet une période de questions aux personnes présentes dans la salle.

2024-0306-164

MAIRE SUPPLÉANT

Sur proposition de Pascale Dupaul, il est unanimement résolu par les conseillers qu'Isabel Desrochers agisse comme maire suppléant pour les trois prochains mois à la suite de cette séance, ou jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant.

ADOPTÉ

2024-0306-165

RADIATION DE COMPTES POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU IRRÉCOUVRABLES

ATTENDU QUE certaines factures de taxes pour des matricules sans propriétaires connus sont devenues prescrites ;

ATTENDU QUE la somme de ces factures impayées représente 72,39 \$;

ATTENDU QUE le conseil n'entend pas mettre plus d'énergie et de ressources sur ces dossiers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

DE radier les factures suivantes :

<i>No facture</i>	<i>Motif</i>	<i>Solde</i>
TPF2101363	Radiation, 2021, matricule 0292 17 3002	67,82 \$
TPF2100690	Radiation, 2021, matricule 0691 56 6074	4,57 \$
	TOTAL	72,39 \$

ADOPTÉ

2024-0306-166

ACHAT D'UN BILLET AU PROFIT DE LA FONDATION CLAUDE-ÉDOUARD HÉTU

ATTENDU QUE la Fondation Claude-Édouard Héту vient en aide aux enfants et aux adolescents en leur procurant une aide afin qu'ils puissent participer à diverses activités, en les aidant dans leur autonomie, en les aidant à intégrer le marché du travail ;

ATTENDU QUE la Ville de Crabtree souhaite offrir son soutien financier à la Fondation Claude-Édouard Héту ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascale Dupaul, et unanimement résolu par les conseillers d'acheter 1 billet à 150 \$ pour participer au tirage au sort qui aura lieu le mardi 18 juin 2024;

D'autoriser la dépense et le paiement.

ADOPTÉ

2024-0306-167

REDDITION DE COMPTES DU TOURNOI DE HOCKEY 2024 ET PAIEMENT DES PROFITS À L'ORGANISME

ATTENDU QUE la Ville de Crabtree a enregistré des revenus en rapport avec le tournoi de hockey 2024 ;

ATTENDU QUE la Ville de Crabtree a engendré des dépenses en rapport avec le tournoi de hockey 2024 ;

ATTENDU QUE la Ville de Crabtree a conclu une entente pour que les profits de l'activité soient remis au Club BMX de Crabtree.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers :

QUE les profits d'un montant de 3 702,72 \$ soient remis à l'organisme Club BMX de Crabtree ;

QUE les crédits disponibles soient pris au poste 02-701-30-990-00;

D'autoriser la dépense et le paiement.

ADOPTÉ

2024-0306-168

INSCRIPTION AU CONGRÈS 2024 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Sur proposition de Pascale Dupaul, il est unanimement résolu par les conseillers d'inscrire 4 participants au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu du 26 au 28 septembre 2024 pour la somme totale de 3 960 \$ plus taxes.

QUE les crédits disponibles soient pris au poste 02-110-00-310-00;

ADOPTÉ

2024-0306-169

CHANGEMENT DE SIGNATAIRES DES CHÈQUES

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'informer la Caisse Desjardins de Joliette que les signataires des chèques pour tous les comptes existants et à venir de la Ville de Crabtree sont les personnes suivantes :

<u>Signataires réguliers</u>	<u>Signataires remplaçants</u>
Mario Lasalle	Claude Laporte
Joanie Lagarde	Pierre Rondeau Shanie Déziel

ADOPTÉ

2024-0306-170

DIRECTIVE DE CHANGEMENT #3 - TRAVAUX PRISE D'EAU BRUTE

ATTENDU QUE des modifications ont dû être apportées aux contrôles de l'Hydroburst permettant le déblocage de la prise d'eau brute en envoyant un jet d'air à contre-courant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directive de changement no 3 (Référence DC-ME-01 & DC-ME-02) pour les travaux sur le panneau d'Hydroburst pour la somme de 2 875,98 \$ taxes incluses;

QUE les coûts soient appliqués au règlement 2023-409.

ADOPTÉ

2024-0306-171

OFFRE DE SERVICES POUR LA SURVEILLANCE DU CHANTIER D'ANCRAGE DU QUAI

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de services pour la surveillance du chantier lors de l'ancrage du quai, de la firme EXP numéro : 00263501 datée du 15 mai 2024 et préparée par Isabelle Mireault, ing.,M.ing. pour un montant de 7 818,30 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense est liée directement au projet d'ancrage au parc du quai ;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement, lequel sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉ

2024-0306-172

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2023 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

ATTENDU le sommaire décisionnel 2023 préparé par le service de la prévention des incendies de St-Charles-Borromée, concernant le rapport annuel 2023 de la MRC de Joliette en regard du schéma de couverture de risques incendie ;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à mettre en œuvre et à assurer le suivi des objectifs et actions du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette ;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, l'une des obligations administratives consiste à acheminer au ministre de la Sécurité publique, par résolution, un rapport des activités pour l'exercice précédent ;

ATTENDU QU'il a été établi que les Services de la prévention des incendies des villes de Joliette et de Saint-Charles-Borromée assurent le suivi et le respect des objectifs du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette ;

CONSIDÉRANT le rapport annuel des activités de la MRC de Joliette pour l'année 2023 quant au suivi du schéma de couverture de risques incendie préparé par les Services de la prévention des incendies des villes de Joliette et de Saint-Charles-Borromée et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Dupaul, et unanimement résolu par les conseillers d'approuver les informations contenues au rapport annuel des activités de la MRC de Joliette pour l'année 2023 en ce qui concerne son schéma de couverture de risques incendie et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et autoriser sa transmission à la MRC de Joliette et du ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

2024-0306-173

APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CRABTREE – DÉSIGNATION DU PROCUREUR DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE JOLIETTE

ATTENDU QUE le procureur de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette est appelé à donner des constats d'infraction visant à sanctionner des contraventions à divers règlements de la Ville de Crabtree;

ATTENDU QUE le procureur de la Cour agit ainsi sur la base du mandat général qui lui est confié par l'intermédiaire de la Ville de Joliette et qui se présume eu égard à sa profession ;

ATTENDU QUE le procureur de la Cour n'est toutefois pas nommé

désigné dans lesdits règlements comme personne responsable de leur application ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascale Dupaul, et unanimement résolu par les conseillers :

DE désigner le procureur de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette, ou son substitut, le cas échéant, comme personne responsable de l'application de tout règlement de la Ville de Crabtree ; et de l'autoriser, à cette fin, à émettre tout constat d'infraction prévu par un règlement de la Ville et à entreprendre au nom de cette dernière toute poursuite pénale contre tout contrevenant ;

D'abroger la résolution numéro R 353-2011.

ADOPTÉ

2024-0306-174

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-427 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2024-421 (AMENDES, ABATTAGE ARBRES)

ATTENDU QUE le 6 mai 2024, un avis de motion a été donné ;

ATTENDU QUE le 6 mai 2024, le projet de règlement 2024-427 modifiant le règlement de zonage 2024-421 a été adopté ;

ATTENDU QUE le 7 mai 2024 un avis public annonçant une assemblée publique aux fins de consultation a été publié et affiché ;

ATTENDU QUE le 3 juin 2024 à 18h30 s'est tenue une assemblée publique de consultation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement 2024-427 modifiant le règlement de zonage 2024-421 (amendes, abattage d'arbres);

ADOPTÉ

2024-0306-175

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2024-428 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2024-421 (AJOUT DE DÉFINITIONS, ILLUSTRATIONS ET MODIFICATION D'UN TABLEAU)

ATTENDU QUE le 6 mai 2024, un avis de motion a été donné ;

ATTENDU QUE le 6 mai 2024, le premier projet de règlement 2024-428 modifiant le règlement de zonage 2024-421 a été adopté ;

ATTENDU QUE le 8 mai 2024 un avis public annonçant une assemblée publique aux fins de consultation a été publié et affiché ;

ATTENDU QUE le 3 juin 2024 à 18h30 s'est tenue une assemblée publique de consultation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers présents :

D'ADOPTER le second projet de règlement 2024-428 modifiant le règlement de zonage 2024-421 (ajout de définitions, illustrations et modification d'un tableau) ;

ADOPTÉ

2024-0306-176

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A)

Véronique Payette donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) afin de maintenir un contrôle sur la qualité de certaines interventions dans certaines zones.

2024-0306-177

PROJET DE RÈGLEMENT 2024-429 RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A)

La conseillère Véronique Payette a déposé aux membres du conseil municipal le *projet de règlement 2024-429 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A)* afin de maintenir un contrôle sur la qualité de certaines interventions dans certaines zones

ADOPTÉ

2024-0306-178

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES COMITÉS (COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET COMITÉ LOCAL DU PATRIMOINE)

Véronique Payette donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement relatif à la régie interne des comités (comité consultatif d'urbanisme et comité local du patrimoine) afin d'établir des règles d'organisation et de fonctionnement de ces comités.

2024-0306-179

PROJET DE RÈGLEMENT 2024-230 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES COMITÉS (COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET COMITÉ LOCAL DU PATRIMOINE)

La conseillère Véronique Payette a déposé aux membres du conseil de ville le *projet de règlement 2024-430 relatif à la régie interne des comités (comité consultatif d'urbanisme et comité local du patrimoine)* afin d'établir des règles d'organisation et de fonctionnement de ces comités.

ADOPTÉ

2024-0306-180

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2024-0605-144 CONCERNANT LE PROJET DE REBOISEMENT DE LA TERRE AGRICOLE MUNICIPALE ET DU PARC DE LA 9^E AVENUE

ATTENDU QU'il y a lieu de définir le montant de la subvention et le montant maximal du projet ;

ATTENDU QUE le montant de la subvention du « programme de reboisement social » est estimé à 16 500 \$;

ATTENDU QUE la proposition de la firme *Arbre-Évolution* pour la somme de 32 674 \$ avant taxes a été autorisée par le conseil ;

ATTENDU QUE certaines dépenses sous-jacentes estimées à 5 000 \$ avant taxes doivent être effectuées dans le cadre de ce projet ;

ATTENDU QUE le montant maximal du projet s'élève donc à 37 674 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la dépense maximale de 37 674 \$ avant taxes pour le projet de reboisement de la terre agricole municipale et du parc de la 9^e Avenue ;

QUE ce projet soit financé tel que décrit dans la résolution 2024-0605-144.

ADOPTÉ

2024-0306-181

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LE PROJET DE PATINOIRE EXTÉRIEURE COUVERTE AU PARC DENIS-LAPORTE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de services professionnels en architecture pour le projet de patinoire extérieure couverte au parc Denis-Laporte, tel que décrit dans l'offre ESA : OS-1559 datée du 16 avril 2024 et préparée par Pierre Labonté de la firme *Espace Symbiose Architecture*, pour un montant de 31 200 \$ avant taxes.

QUE la dépense soit financée par le règlement d'emprunt 2021-366.

ADOPTÉ

2024-0306-182

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DE STRUCTURE POUR LE PROJET DE PATINOIRE EXTÉRIEURE COUVERTE AU PARC DENIS-LAPORTE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de services professionnels en ingénierie de structure pour le projet de patinoire extérieure couverte au parc Denis-Laporte, tel que décrit dans l'offre ODS-2024-154 datée du 21 avril 2024 et préparée par Jonathan Roy du groupe *DPHV*, pour un montant de 66 500 \$ avant taxes.

QUE la dépense soit financée par le règlement d'emprunt 2021-366.

ADOPTÉ

2024-0306-183

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LES PLANS D'ÉLECTRICITÉ POUR LE PROJET DE PATINOIRE EXTÉRIEURE COUVERTE AU PARC DENIS-LAPORTE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de services professionnels concernant les plans d'électricité pour le projet de patinoire extérieure couverte au parc Denis-Laporte, comme décrit dans l'offre OS-2024-0057 datée du 22 avril 2024 et préparée par Hugo Fontaine de la firme *HF Experts-Conseils*, pour un montant de 17 600 \$ avant taxes.

QUE la dépense soit financée par le règlement d'emprunt 2021-366.

ADOPTÉ

2024-0306-184

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ — ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LE PROJET DE PATINOIRE EXTÉRIEURE COUVERTE AU PARC DENIS-LAPORTE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de services professionnels de LCL Génie, environnement & développement durable pour la somme de 13 762,50 \$ incluant les taxes.

QUE la dépense soit financée par le règlement d'emprunt 2021-366.

ADOPTÉ

2024-0306-185

AUTORISATION DE FERMETURE D'UN TRONÇON DE LA 6^E RUE POUR LA TRANSFORMER EN RUE PIÉTONNIÈRE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la fermeture à la circulation d'un tronçon de la 6^e Rue, entre le débarcadère de l'école et le stationnement municipal, sur une distance d'environ 50 mètres;

QUE ce projet débute le 25 juin et se poursuive jusqu'au 26 août 2024 ;

ADOPTÉ

2024-0306-186

TARIFS DE LOCATION DE L'ARÉNA POUR LA SAISON 2024-2025

ATTENDU QUE la Ville doit envisager de couvrir les frais d'exploitation de l'aréna pour assurer la pérennité de cette infrastructure, incluant les frais de règlements d'emprunt, et en conserver sa compétitivité ;

ATTENDU QUE pour assumer les coûts relatifs à l'aréna, la Ville doit hausser ses tarifs pour la saison 2024-2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers :

DE hausser les frais de location pour la saison 2024/2025 ainsi :

- **Tarif régulier** 270 \$ / heure
 - Lundi au mercredi de 16h à 22h
 - Jeudi et vendredi de 16h à minuit
 - Samedi et dimanche de 8h à minuit
- **Tarif de jour et de fin de soirée** 220 \$ / heure
 - Lundi au vendredi de 8h à 16h
 - Lundi au mercredi après 22h00
- **Tarif sport/ études**
(de jour, du lundi au vendredi) 200 \$ / heure

Autres services

- Location d'une case 200 \$ / année

ADOPTÉ

2024-0306-187

AUTORISATION DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PRIMA (PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS)

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'applique à elle;

ATTENDU QUE le conseil de Ville de Crabtree autorise le dépôt d'une demande d'aide financière;

ATTENDU QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou les infrastructures subventionnées;

ATTENDU QUE la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au PRIMA.

ADOPTÉ

2024-0306-188

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2024-0605-152 CONCERNANT LA MODIFICATION DU PANNEAU D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE ET DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BALLE

ATTENDU QUE la résolution initiale déterminait le coût du projet à un maximum de 51 000 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE des éléments étaient manquants dans la soumission de Serge Daigle, électricien ;

ATTENDU QU'il y a lieu de redéfinir le montant maximal du projet qui est de 57 000 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la dépense maximale de 57 000 \$ avant taxes, pour le projet de modification du panneau d'alimentation électrique et de l'éclairage du terrain de balle ;

QUE ce projet soit financé comme décrit dans la résolution 2024-0605-152.

ADOPTÉ

2024-0306-189

PÉRIODE DE QUESTIONS VERBALES

Personne n'étant présent dans la salle, le président d'assemblée met fin à la période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 14.

Mario Lasalle, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et greffier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 53 de la Loi sur les cités et villes*.